



LES ATELIERS

GRA-
NDS
FOR-
MATS

La fiscalité des associations : Être assujetti ou pas à la TVA ?

En partenariat avec les intervenants les plus compétents, les Allumés du Jazz proposent des ateliers destinés aux professionnels de la musique, afin d'apporter un éclairage pertinent sur les démarches et questions liées à l'activité de notre secteur.

Mercredi 10 mars 2021 de 10h à 13h
En visioconférence

Animé par **Bernard Coron**, associé du Groupe Axiome Associés (expertise comptable et audit légal), responsable du pôle culturel et du pôle secteur non marchand au sein du groupe Axiome Associés.

La plupart des associations redoutent de passer sous un régime fiscalisé. Pourtant, dans le secteur culturel, ce changement peut, dans certains cas, permettre de réaliser des économies significatives en matière de TVA et de pouvoir bénéficier des mécanismes mis en place de crédit d'impôts

Nous aborderons :

- La TVA et les différents taux particuliers (2,10% - 5,5% - 10%)
- L'imposition des résultats
- Les crédits d'impôts
- Les particularités des associations culturelles (critères de fiscalisations - le mécénat)

Atelier ouvert à tous

Inscription nécessaire par mail à l'adresse : contact@lesallumesdujazz.com
ou par téléphone au 02 43 28 31 30